

flèche de ces prix, le gouvernement est censé prendre des mesures, consulter les provinces productrices, les consommateurs et les autres intéressés. Ce petit paragraphe ne permet manifestement pas de régler la situation, car au lieu d'assister à la création de centaines de milliers d'emplois nouveaux, comme promis il y a environ un an, nous voyons qu'au moins 100,000 emplois seront appelés à disparaître dans le secteur énergétique.

D'après les calculs effectués, pour la perte de chaque milliard de dollars investis dans le secteur énergétique, il faut compter que l'économie canadienne perd près de 30,000 emplois. D'après les données recueillies par l'Association pétrolière du Canada dans sa dernière enquête, il semble que la perte d'investissements s'élèvera à 3 milliards de dollars. L'ennui, c'est que cette perte de 3 milliards surviendra dans des neuf derniers mois. Par conséquent, nous devrions nous attendre à ce que l'économie nationale perde au moins 100,000 emplois directement ou indirectement en raison des lacunes de l'Accord de l'Ouest.

● (1200)

Le programme d'encouragement du secteur pétrolier est exclu de l'Accord de l'Atlantique. Lors de notre examen du projet de loi précédent, toutes les sociétés membres de l'IPAC qui ont comparu au comité ont réclamé la mise sur pied d'un système permettant de verser pendant encore un certain temps les subventions accordées en vertu de ce programme, au moins jusqu'à ce qu'elles puissent mener à terme leurs travaux courants de prospection et de mise en valeur. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas répondu et je ne vois aucune disposition spéciale dans ce projet de loi si ce n'est le crédit d'impôt de 25 p. 100 au titre de la prospection. Par conséquent, des sociétés comme Husky et Bow Valley, à qui le gouvernement avait accordé le droit de prospecter de huit à dix puits, sont maintenant limitées à seulement un ou deux permis.

Le secrétaire parlementaire se trompe à deux points de vue: premièrement, le projet de loi n'encourage personne à poursuivre la prospection et la mise en valeur au large de la côte est et, deuxièmement, l'Accord de l'Ouest ne règle pas le problème actuel des bas prix du pétrole. Je me demande comment il peut s'imaginer que l'Accord de l'Ouest nous permet de faire face à la situation actuelle, alors que des milliers de travailleurs de l'acier sont mis à pied à Sault-Sainte-Marie et ailleurs au Canada.

**M. McDermid:** Monsieur le Président, dans ses brèves remarques, le député a omis de dire que l'absence d'investissements dans le secteur s'explique par la baisse du prix du baril de pétrole qui a fait chuter les recettes. A la suite du Programme énergétique national, les investisseurs sont allés investir des milliards de dollars dans d'autres pays plus favorables à la prospection. Ce n'est pas le cas actuellement. On ne transfère pas les fonds de prospection ailleurs; les sociétés ne disposent pas des fonds nécessaires parce que le prix du baril de pétrole a entraîné un manque de fonds de roulement. Le député devrait être plus objectif dans ses remarques.

J'ignore encore ce que serait la politique énergétique libérale. J'aimerais que le député me donne des précisions à ce sujet et me dise ce que les libéraux feraient aujourd'hui, s'ils

étaient au pouvoir, pour rétablir la situation dans l'industrie énergétique. Expliquerait-il aux Canadiens comment le Programme énergétique national, qui a fait fuir des milliards de dollars d'investissements, améliorerait la situation créée par les cours mondiaux? Fait à noter, les prix ont remonté à plus de \$17 le baril en devises américaines. Bien sûr, le marché est instable et les prix fluctuent. Le député répondrait-il à ces deux questions?

**M. Foster:** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire parle de sorties de milliards de dollars hors du pays. Il nous a promis que les dollars rentreraient à coup de milliards, mais je n'ai rien vu encore de tel. Cet argent n'est certainement pas investi dans la région de l'Atlantique, car on ne se contenterait pas de forer un puits ou deux dans cette région. Il n'est pas investi non plus dans l'Ouest puisque la prospection et l'exploitation pétrolières ont accusé un recul de 3 milliards de dollars au cours des trois derniers trimestres de cette année. Nombre de représentants de l'industrie pétrolière assurent que cette situation nous coûtera des milliers d'emplois alors que le gouvernement actuel nous en a promis des centaines de milliers de plus.

**M. McDermid:** Répondez à la question.

**M. Foster:** Le gouvernement nous a assuré qu'en alignant le prix du pétrole sur le cours mondial, il créerait 200,000 emplois. Or, grâce au Programme énergétique national, le gouvernement précédent pouvait rajuster le prix du pétrole et maintenir la prospection et l'exploitation pétrolières du fait des initiatives d'encouragement. Même aux pires moments de la récession, entre 1982 et 1984, l'industrie pétrolière et gazière était plus active au Canada qu'aux États-Unis. Et elle a maintenu son élan jusqu'à la fin de 1985 grâce au Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Le gouvernement actuel a promis de se débarrasser de l'impôt sur les revenus pétroliers, mais pour une raison ou pour une autre, il se fait tirer l'oreille, maintenant en 1986, malgré les exigences de l'industrie pétrolière. C'est aux fruits qu'on connaît l'arbre.

Nous voudrions savoir pourquoi il n'y a aucune clause dans l'Accord de l'Ouest pour régler le problème des baisses subites des prix pétroliers à \$10 ou \$11 le baril, voire des hausses à \$40 ou \$50 le baril. Le député sait fort bien que nous finissons par adopter des mesures inadéquates pour régler ce problème, que le projet de loi à l'étude aujourd'hui ne fera pas l'affaire lui non plus puisqu'il ne répond pas aux critères préconisés dans l'annonce de Prince-Albert. Il n'y aura pas suffisamment de stimulants pour relancer la prospection sur la côte est et assurément pas assez non plus pour favoriser la participation canadienne aux activités de forage et de prospection.

**M. John Parry (Kenora—Rainy River):** Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir contribuer au débat sur le projet de loi C-92, visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada.